

Image not found or type unknown



L'intermédiation immobilière, une nouvelle activité pour les commissaires de justice

Actualité législative publié le 12/09/2024, vu 308 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

L'intermédiation immobilière, une nouvelle activité pour les commissaires de justice

C'est une évolution importante pour le secteur de l'immobilier. Depuis le 1^{er} septembre 2024, les commissaires de justice peuvent exercer, à titre accessoire, des missions d'intermédiation immobilière. Cette disposition est mise en place par un décret du 3 juillet 2024. *Service-Public.fr* vous informe.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17665>